

## OBLIGATIONS DECLARATIVES DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE REPORT DE DELAIS

### L'essentiel :

Dans un communiqué de presse du 16 avril 2010, le Gouvernement a annoncé le **report de la date limite de dépôt des nouvelles déclarations de la contribution économique territoriale du 04 Mai au 15 Juin 2010**. Sont concernées par ce report de délais :

- les déclarations de cotisation foncière des entreprises et d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (n° 1447 M-CTE-IFER) ;
- la déclaration de valeur ajoutée et des effectifs salariés (n° 1330-CVAE).

En cas de recours à la procédure de transmission dématérialisée des données fiscales et comptables (procédure TDFC), la date limite de dépôt de la déclaration 1330-CVAE est reportée au 30 Juin 2010.

En revanche, la **date de paiement des acomptes** de CFE et de CVAE reste fixée au **15 juin 2010**.

Les déclarations n° 1447 M-CTE-IFER et n° 1330-CVAE sont disponibles sur le site des impôts ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Recherche de formulaires »).

**Contact : Tiphaine Fritz Mail : [fritzt@fntp.fr](mailto:fritzt@fntp.fr) . - Tél. : 01 44 13 32 40**

**TEXTES DE REFERENCE :**

Communiqué de presse de Christine LAGARDE et de François BAROIN du 16/04/2010